

10 MESURES POUR MIEUX ACCOMPAGNER LE HANDICAP

JEROMEGUEDJ2027.FR

En 2005, la France a reconnu l'égalité des droits des personnes handicapées. Vingt et un ans plus tard, ces droits restent trop souvent sur le papier : une école qu'on ne peut pas franchir, un dossier à refaire dix fois, une aide qui change selon le département. La République ne doit plus demander aux personnes handicapées de s'adapter à une société qui reste inaccessible. C'est à la société de changer.

Ces dix mesures partent d'un principe simple : un droit n'existe que s'il est garanti. Garanti par une obligation contrôlée et sanctionnée, d'abord : zéro porte fermée d'ici 2032, avec des préfets dotés de vrais pouvoirs de contrôle. Garanti partout de la même manière, ensuite : le code postal ne doit plus décider de ce à quoi une personne a droit. La compensation du handicap deviendra un droit national, avec les mêmes critères et les mêmes délais pour tous.

Garanti, enfin, sans que le poids repose sur les personnes elles-mêmes et sur leurs proches. Nous refusons que travailler fasse perdre des droits aux bénéficiaires de l'AAH, et que des familles deviennent les gestionnaires à plein temps du handicap de leur enfant. Et rien de tout cela ne se fera sans les personnes concernées.

2 ZÉRO PORTE FERMÉE

Vingt et un ans après la loi de 2005, l'accessibilité ne peut plus rester une obligation théorique. Lorsqu'une école, une administration, un établissement de santé ou un équipement public demeure inaccessible, c'est l'exercice même d'un droit qui est empêché.

Une obligation sans contrôle n'est pas un droit. Il faut désormais passer des engagements aux résultats et rendre clairement identifiables les responsabilités de chacun.

Nous proposons que tous les établissements publics soient accessibles d'ici 2032, selon un calendrier rendu public. Chaque établissement disposera d'un responsable identifié et fera l'objet d'un suivi régulier. Aucun nouveau bâtiment financé sur fonds publics ne pourra ouvrir s'il n'est pas accessible. Les préfets disposeront de moyens de contrôle renforcés et de sanctions réellement dissuasives.

1 UN DROIT NATIONAL À L'AUTONOMIE

La prestation de compensation du handicap doit permettre à chacun de disposer des aides nécessaires pour vivre de la manière la plus autonome possible. Pourtant, les conditions de prise en charge peuvent encore varier selon l'âge, le territoire ou les modalités d'évaluation.

Un même handicap ne doit pas ouvrir des droits différents selon le département dans lequel on vit. Le code postal ne doit plus déterminer les droits d'une personne handicapée.

Nous proposons de réformer la PCH afin d'en faire un véritable droit national à l'autonomie, garanti selon les mêmes principes sur l'ensemble du territoire. Les barrières d'âge seront supprimées et les aides techniques essentielles pourront être intégralement prises en charge.

L'objectif est simple : que la compensation réponde aux besoins réels de la personne et non aux particularités administratives de son lieu de résidence.

3 ZÉRO PAPERASSE

Pour de nombreuses personnes handicapées et leurs familles, l'accès aux droits suppose encore de multiplier les formulaires, de transmettre plusieurs fois les mêmes informations et de recommencer des démarches déjà accomplies auprès d'autres administrations.

Cette complexité administrative ne constitue pas un simple désagrément. Elle prend du temps, retarde l'accès aux aides et oblige parfois les familles à devenir les gestionnaires à plein temps du handicap de leur proche.

Nous proposons la création d'un service public national unique de la compensation. Une information déjà transmise à l'administration ne devra jamais être demandée une seconde fois.

En cas d'urgence, une PCH provisoire pourra être accordée sous 72 heures, afin qu'une personne ne reste pas sans solution pendant l'instruction complète de son dossier.



Pour soutenir Jérôme Guedj,
pour toutes les infos :

jeromeguedj2027.fr



10 MESURES POUR MIEUX ACCOMPAGNER LE HANDICAP

4 L'ÉCOLE POUR TOUS

Le droit à l'éducation vaut pour tous les enfants, mais la scolarisation d'un enfant handicapé repose encore trop souvent sur ses parents : ce sont eux qui cherchent des solutions, coordonnent les intervenants et font reconnaître des besoins que le service public devrait prendre en charge. L'inclusion scolaire ne peut dépendre ni de leur détermination ni de la bonne volonté d'un établissement.

Nous proposons que l'Éducation nationale assume pleinement la scolarisation de tous les enfants handicapés, ce qui suppose de former massivement les enseignants aux handicaps et aux adaptations pédagogiques. L'école inclusive ne doit plus être un dispositif particulier, mais une responsabilité ordinaire de l'Éducation nationale.

6 TRAVAILLER SANS ÊTRE PÉNALISÉ

Le travail peut être un facteur d'autonomie, de reconnaissance et de participation à la vie collective, et il ne doit jamais devenir financièrement désavantageux pour une personne handicapée. Or les effets de seuil liés aux prestations peuvent aujourd'hui faire que reprendre ou augmenter une activité fragilise ses ressources au lieu de les améliorer.

Nous proposons de supprimer les effets de seuil qui pénalisent les bénéficiaires de l'AAH, ainsi que la liste des emplois exigeant des « conditions d'aptitude particulière » (ECAP) lorsqu'elle constitue un obstacle supplémentaire à l'emploi. Travailler doit toujours permettre de progresser vers plus d'autonomie, jamais de perdre des droits indispensables.

8 ZÉRO ACCOMPAGNANT OUBLIÉ

Les politiques du handicap reposent d'abord sur celles et ceux qui accompagnent, dont le travail est encore trop souvent traité comme un emploi périphérique. **Nous proposons un plan national de revalorisation salariale et de formation de ces métiers essentiels**, pour les reconnaître, les rendre plus attractifs et garantir la continuité de l'accompagnement.

5 UNE SANTÉ RÉELLEMENT ACCESSIBLE

Accéder à un professionnel ou à un établissement de soins est un droit essentiel, mais l'accessibilité ne se résume pas à une rampe : elle concerne aussi les rendez-vous, les outils numériques et tout le parcours de soins.

Nous proposons de conditionner l'obtention du label « France Santé » au respect de critères d'accessibilité physique et numérique. L'accessibilité doit devenir une condition de qualité du service public de santé, et non une obligation traitée à part : un établissement présenté comme accessible à tous devra réellement l'être.

7 ZÉRO FAMILLE SEULE

Quand un enfant est en situation de handicap, ses parents doivent souvent coordonner seuls l'école, la santé, la compensation et les prestations sociales. La complexité du système s'ajoute alors à leurs difficultés.

Nous proposons de créer un interlocuteur unique, responsable du parcours de l'enfant et de la continuité entre administrations et professionnels. Le forfait parentalité de la PCH ne s'arrêtera plus automatiquement à 7 ans lorsque les besoins demeurent, et les aidants auront un véritable droit au répit. Accompagner une personne handicapée ne doit pas signifier tout assumer seul.

9 "RIEN POUR NOUS SANS NOUS"

Trop longtemps, les politiques du handicap ont été pensées pour les personnes concernées, sans elles. **Nous proposons de les associer en amont à toutes les décisions qui les concernent : « Rien pour nous sans nous »** doit être une méthode de gouvernement, pas un slogan.

10 UN VRAI STATUT POUR LES AIDANTS

Aider un proche ne doit pas conduire à s'oublier soi-même.

Nous proposons un véritable statut de l'aidant : **meilleure indemnisation, droit effectif au répit, protection de la vie professionnelle et prise en compte de l'aidance pour la retraite.**



Pour soutenir Jérôme Guedj,
pour toutes les infos :

jeromeguedj2027.fr

